

Compte-rendu 2^{ème} GT REUT

28 juin 2022, en distanciel

STRUCTURE	NOM	PRENOM	Présence
AQUI' Brie	PERSONNIC	Marion	Excusée
AQUI' Brie	REYNAUD	Anne	Présente
AQUI' Brie	VOYE	Julien	Présent
ARS 77	TETILLON	Arnaud	Présent
CAMVS	MALLET	Lucie	Présente
CAMVS	GUIVARCH	Elodie	Excusée
CD77	GABET	Maxime	Présent
CD77	CISSE	Safya	Excusée
CD91	BOETE	Paule	Présente
CD91	BARDET	Yann	Excusé
COMBS-LA-VILLE	CHEYSSOU	Mélanie	Présente
DDT 77	BAZIN	Pierre-Henri	Présent
DRIEAT	MACAIRE	Romarc	Présent
FDSEA77	DUPUIS	Stéphane	Excusé
FFG	LAMBERT	Maximilien	Présent
FNE IDF	BEHAR	Françoise	Présent
GAB IDF	LE ROY	Claire	Excusée
NE77	BRUNEAU	Bernard	Présent
SAFRAN	RICHE	Virginie	Présente
SAGE Bassée-Voulzie	BONNOT	Eric	Excusé
SEDIF	DUPUY	Sophie	Présente
Suez	CHAUVIERE	Fanny	Excusée
SyAGE	ROUDIL	Fabien	Présent
Total Grandpuits	MICHEL	Christian	Excusé
UGOLF	BERMOND	Laurent	Présent
VEOLIA	RIEBLE	Alison	Présente

La visio a réuni 17 participants. Le support de présentation est en annexe, à partir de la page 5. Cette réunion avait plusieurs objectifs :

- Point d'étape de la démarche Champigny2060 ;
- Point d'étape du GT REUT ;
- Validation de la fiche réglementation ;
- Echanges sur la fiche offres et demandes - réflexions quant à l'opportunité de déployer la REUT sur le territoire : cartes et tableau blanc interactif Mural ;
- Réflexion sur les actions à venir, à l'aide de Mural.



1. Validation de la fiche réglementation

Les participants n'ont pas de commentaires spécifiques sur le rendu de la fiche réglementation ; le contenu est validé. La mise en forme de la fiche est à retravailler pour faciliter la prise en main des différentes réglementations qui s'appliquent.

Pierre-Henri Bazin s'inquiète de l'application du règlement européen à partir de juin 2023, qui va imposer des traitements plus poussés et des catégories d'eaux usées plus restrictives pour les différents usages REUT. Il sera alors nécessaire de réviser la fiche réglementation. **La réglementation changeant vite, il convient de privilégier une diffusion numérique plutôt que papier, et de bien indiquer la date de mise à jour !**

L'INRAE travaille sur le nouveau règlement, notamment sur une approche de la qualité des EUT à réutiliser par filière. Les journées techniques de l'EPNAC (4&5 octobre 2022 à Reims) seront l'occasion de présenter ces recherches. Maxime Gabet y participe et fera un retour au GT.

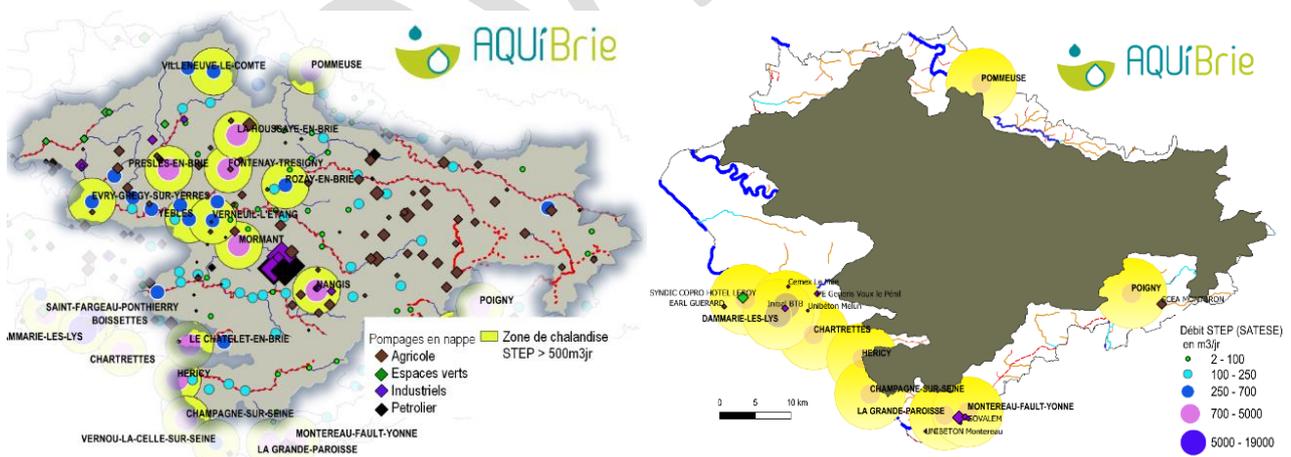
Virginie Riche (SAFRAN) précise qu'ils ont un projet de réutilisation de leurs eaux de STEP et d'eaux pluviales pour leurs tours aéroréfrigérantes (TAR), permettant d'économiser 30 000 m³ eau/an. L'installation pilote démarre en septembre. Mais ils n'ont pas reçu de réponse quant à la réglementation qui s'appliquait dans ce cas-ci, et sont inquiets du nouveau décret REUT, assez restrictif. La distinction entre REUT, recyclage des eaux industrielles et récupération des EP est encore peu clair pour les acteurs, y compris les services de l'Etat. Pierre-Henri Bazin a promis d'y apporter rapidement une réponse.

La fiche réglementation peut être diffusée via les membres du GT :

- Site internet d'AQUi' Brie ;
- FDSEA et CARIF pour les irrigants ;
- Groupe expert et extranet de la FFG pour les golfs ;
- Site dédié à l'eau pour le CD77 ;
- CD91 : pas de page internet dédiée à l'eau, à préciser ;
- ARS IDF : Site internet à l'échelle de la région. Par ailleurs l'ARS PACA a également produit un document (transmis au GT). Le sujet REUT commence à intéresser ;
- FNE : Transmettre à leurs associations adhérentes ;
- Préfecture de Seine-et-Marne, mais en sachant que le site internet est peu consulté.

2. Quelle politique de REUT sur le territoire ?

La cartographie offres-demandes a permis de recenser les STEP sur le territoire, et grâce aux données du SATESE77, de connaître leurs capacités de production d'eau traitée. En mettant en relation ces informations géolocalisées avec les pompages en nappe déclarant des volumes à l'Agence de l'Eau, et auxquels la REUT pourrait se substituer, il s'est avéré que les possibilités pour l'irrigation (la majorité à l'Est où les capacités des STEP sont insuffisantes) et les golfs (tous à l'ouest dans une zone où l'assainissement est exporté sur Valenton) étaient très limités. Les quelques grosses STEP du territoire présentant un volume réutilisable important sont proches de la Seine et en milieu très urbain. Le décret de mars 2022 a ouvert la possibilité d'autres usages de REUT, qui pourraient convenir à ces STEP.



En jaune, zones de « chalandise » évaluée à 3 km autour des STEP dont le débit est le plus important. A gauche sur les bassins versants où les STEP contribuent le plus au soutien d'étiage, et à droite où ce critère est secondaire

Lors du 2^e atelier de Champigny2060, qui a réuni et fait débattre le 31 mars dernier des acteurs du Champigny de tous horizons (élus de collectivités locales et territoriales, services techniques, industriels, producteurs AEP, exploitants agricoles, association d'environnement, société civile), la question de la REUT a été mise en débat.

Les personnes présentes à l'atelier ont très majoritairement arbitré en défaveur de la REUT pour tous les cours d'eau dont les rejets de STEP soutiennent le débit. Il convient donc de bien prendre en compte le soutien d'étiage que fournissent les STEP pour ne pas mettre en péril les cours d'eau avec des projets de REUT, en particulier en contexte de dérèglement climatique (étiages plus sévères, ndlr.)

Les participants à l'atelier du 31 mars ont été invités à travailler sur les cartes offres-demandes afin de repérer les opportunités de déploiement de REUT, tenant en compte toutes les contraintes exposées.



Débat debout

Des cours d'eau en moins bon état pour préserver la nappe?

Pour	Contre
Le rejet des STEP est une alimentation artificielle. Historiquement, le soutien d'étiage par les STEP n'existait pas. On ne ferait que revenir à un état historique.	Nous avons besoin de rivières fonctionnelles pour la biodiversité. On ne peut pas se priver du vivant dans l'adaptation au dérèglement climatique.
Pour les usages de lavages de voiries et hydrocurages de réseaux, l'eau de la REUT retourne au milieu quand même.	Les communes ont fait beaucoup d'effort d'assainissement pour la qualité des cours d'eau et la biodiversité, ce serait tout remettre en cause !
Il va y avoir un développement des zones rurales et donc plus d'eau consommée aussi dans ces zones, plus d'eau à réutiliser.	On ne maîtrise pas assez les résidus médicamenteux et les micropolluants qui restent pour réutiliser ces eaux ! Si c'était le cas, je voterais différemment.
La mise en séparatif des réseaux permet de traiter et réutiliser véritablement les eaux usées et les eaux pluviales peuvent alimenter les cours d'eau.	Le développement se fera surtout autour des villes, les rejets ruraux devraient déjà baisser malgré l'augmentation de la population car meilleurs rendements et sobriété de la consommation.
Pourquoi opposer les 2 ? On peut remplir la nappe en hiver lorsque les cours d'eau sont hauts (mais la capacité d'infiltration est limitée)	La REUT consomme de l'énergie, notamment avec les traitements par membrane, ce qui va poser d'autres problèmes d'adaptation au CC.
Il faut prendre conscience que nos actions impactent l'environnement.	

Tout d'abord, les deux grosses **STEP de Dammarie et Boissettes** sont intéressantes à la fois pour leurs gros volumes traités et pour leur situation. Rejetant dans la Seine, la question de réduction du débit d'étiage est moins prégnante. Lucie Mallet précise que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) commence tout juste à se saisir des ces sujets. Des usages possibles pourraient être l'arrosage des espaces verts de Melun et de l'agglomération, l'hydrocurage des réseaux, le lavage de voiries, etc. En revanche, il sera impossible de s'en servir pour la base de loisirs de Boissise-le-Roi, la présence de point de baignade excluant toute possibilité de REUT. Maxime Gabet précise qu'il y a un projet d'extension de la STEP de Boissettes-Dammarie. **Ce peut être le bon moment d'intégrer une unité de REUT.**

De la même manière, une étude est lancée pour installer une nouvelle **STEP à Tigery**, en rive droite de la Seine pour traiter les effluents sud de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS) et décharger l'usine de Valenton. Une étude de faisabilité est en cours portée par la Société Publique Locale « Confluence Seine Essonne Energie ». Il faut se rapprocher de Magali Prade. Cibler des extensions ou des créations de STEP rend certainement plus aisé l'installation de REUT (techniquement et financièrement). Il faut par ailleurs se renseigner sur la **STEP de Montereau-Fault-Yonne** car il y a beaucoup d'industries à proximité.

En ce qui concerne les golfs, sur le territoire d'AQUi' Brie, il n'y a que celui du Coudray-Montceau qui pourrait être concerné. Paule Boete précise que le CD91 en a repéré un autre, proche d'une STEP, mais hors-zone. Laurent Bermond indique que les golfs sont inquiets des restrictions d'usages des EUT : notamment l'arrêt de l'arrosage en période d'ouverture et les mesures d'informations du public pourraient freiner les golfs à s'y mettre.

En ce qui concerne les STEP plus à l'Est (en zones plus rurales), celle de **Presles** est souvent citée comme un site potentiel de REUT. Les débouchés interrogent néanmoins. Anne-Elisabeth Gauvin se demandent si des petits volumes utilisés pourraient être intéressants pour les terrains de sport, qui sont très souvent arrosés avec de l'eau de ville. Un travail est à effectuer avec les producteurs d'eau pour repérer ces compteurs et identifier les besoins. Au prix de l'eau de ville qui augmente, cela pourrait devenir financièrement intéressant. Pierre-Henri Bazin demande si les unités de REUT peuvent être couplées avec du stockage.

Enfin, la question des STEP industrielles, non recensées pour l'instant, se pose comme nouvelle source d'offre. Néanmoins la plupart des industries sont raccordées aux STEP publiques et cela ne représente probablement pas un gros potentiel.

3. Pistes d'action futur

Les participants sont ensuite appelés à bâtir plus concrètement la **nouvelle feuille de route du GT** grâce à l'outil Mural qui permet de positionner et d'organiser collectivement ses idées sous forme de post-its. Les pistes d'actions peuvent être regroupées en 4 :

Accompagnement d'un projet sur le territoire

- Prendre contact avec la CAMVS pour étudier les options sur les sites de Dammarie et Boissettes (notamment en intégrant au projet d'extension).
- Prendre contact avec GPS pour étudier la possibilité d'ajouter une unité de REUT dans le cas d'une construction de STEP à Tigery.
- Suivre et accompagner le projet de SAFRAN.
- Etudier la possibilité d'un site de REUT pour le golf du Coudray-Montceau.

Etat des lieux / cartographie

- Identifier (via les compteurs ?) et recenser les besoins des terrains de sport sur le territoire d'AQUI' Brie.
- Poursuivre les échanges avec les EPCI sur les usages ouverts par le décret ; identifier des besoins urbains.
- Confirmer le potentiel de REUT agricole sur une partie du territoire (Presles notamment).
- Etat des lieux des usages d'eau par les communes pour identifier des eaux « substituables ».

Communiquer / Sensibiliser

- Etat des lieux des usages d'eau par les communes pour les sensibiliser à la substitution.
- Organiser des retours d'expérience d'installations de REUT, dans ou hors territoire.
- Réflexion sur l'opportunité des nutriments présents dans les EUT pour l'aspersion et l'irrigation (nitrates, phosphores, etc).
- Continuer la sensibilisation des élus

Réglementation

- Continuer la veille sur les évolutions réglementaires et mettre à jour la fiche si besoin.
- Préciser la réglementation applicable aux ICPE.

<https://miniurl.be/r-45zy>